


Mise en ligne le :

13 MAI 2024


st-maurice de beynost

Folio N°:



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

PM-2024-66

Objet : Arrêté temporaire de circulation Rue de la Faitenière

Le Maire de Saint-Maurice-de-Beynost,

Vu les dispositions du Code de la Sécurité Intérieure notamment ses articles L131-1, L132-1 ; L511-1 ;

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2;

Vu les dispositions du Code Pénal notamment l'article 610-5 ;

Vu les dispositions du code de la route notamment ses article R411-1 et R411-25 ;

Vu la demande formulée par Monsieur Gomes Abel domicilié Impasse de la Source 01700 Neyron ;

Considérant que pour le bon déroulement des travaux au Numéro 23, rue de la Faitenière 01700 Saint-Maurice-de-Beynost il faille réglementer la circulation :

ARRÊTE :

Article 1: Afin de permettre le stationnement provisoire sur la voie publique d'un camion malaxeur, la rue de la Faitenière sera fermée à la circulation le 13 mai 2024 de 8h00 à 17h00. Les habitants de la rue de la Faitenière pourront sortir de leur domicile ou y accéder.

Article 2 : Les barrières et les panneaux signalétiques seront mis en place par les services communaux ;

Article 3: Voie de recours : tout recours contre le présent arrêté doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;



Folio N°:

Article 4: A charge à chacun des agents habilités, à faire respecter le présent arrêté ;

Article 5: Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant de brigade de Gendarmerie de Miribel ;
- Les services de secours ;
- M. le chef de service de la police municipale ;
- M. Gomes Abel

Fait à Saint-Maurice-de-Beynost, le mardi 7 mai 2024.

Le Maire,

Pierre GOUBET

